

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Cinquante-sixième session

Centre de Conférence de Varembé,
9-11, rue de Varembé, Genève

23 – 25 janvier 2008

PROGRAMME DE COOPERATION SUD-SUD EN EDUCATION

9.1

- A) 176 EX/Décisions (5.II) : **Rapport du Directeur général sur le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures** (176 EX/5 et Add. - Add.2 ; 176 EX/INF.4 et Add. ; 176 EX/INF.14 ; 176 EX/INF.17 Rev. ; 176 EX/INF.18 ; 176 EX/INF.19 ; 176 EX/INF.20 ; 176 EX/66 Partie I ; 176 EX/67)

Coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la disposition de la résolution 33 C/7 concernant la création d'un fonds de coopération Sud-Sud pour l'éducation,
2. Ayant à l'esprit la décision 174 EX/9 par laquelle le Conseil exécutif demandait au Directeur général de renforcer le rôle actuel de l'UNESCO en tant que facilitateur, innovateur et catalyseur de la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation, en lançant un nouveau programme/fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation, et l'invitait à prendre, dans le cadre de la réforme du Secteur de l'éducation, des mesures appropriées pour renforcer la coopération Sud-Sud dans ce domaine et à désigner, à titre prioritaire, un point focal qui serait chargé de coordonner et d'administrer ce programme avec les partenaires de l'EPT et en particulier avec le secrétariat tournant de l'E-9,
3. Tenant compte de la décision 175 EX/4 (III) par laquelle le Directeur général était prié de prendre sans délai des mesures en vue de la création d'un programme/fonds de coopération Sud-Sud, afin de permettre aux pays en développement d'atteindre plus facilement les objectifs du Cadre d'action de Dakar et l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) relatif à l'alphabétisation,
4. Rappelant en outre la Déclaration de Doha adoptée par le deuxième Sommet du Sud tenu par le Groupe des 77 et la Chine au Qatar du 12 au 16 juin 2005 et la Déclaration de Monterrey adoptée à la sixième Réunion ministérielle de l'E-9 tenue à Monterrey (Mexique) du 13 au 15 février 2007,
5. Ayant examiné le document 176 EX/5,
6. Considérant les différentes propositions faites par le Directeur général sur la coopération Sud-Sud dans le document 34 C/5 au titre du grand programme I,
7. Prenant note des efforts faits par le Secrétariat pour communiquer avec les États membres qui se sont déjà déclarés intéressés par le versement de contributions volontaires,
8. Prenant également note de la création, au sein du Secrétariat, d'un point focal pour la coopération Sud-Sud chargé d'assurer la liaison avec le groupe de travail du Groupe des 77 et de la Chine sur la coopération Sud-Sud et d'un point focal pour l'Initiative des pays de l'E-9, ainsi que des points de contact désignés dans chacun des quatre bureaux régionaux pour l'éducation afin de faciliter la planification et la gestion des fonds et activités de coopération Sud-Sud au niveau régional,
9. S'attachant aux priorités et aux initiatives clés de l'UNESCO en matière d'éducation qui visent à soutenir les pays dans leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT et les OMD, une attention particulière étant prêtée aux domaines de coopération qui comprennent, notamment, la planification et la conception des programmes, le développement institutionnel, le renforcement des capacités, le financement de l'éducation, le processus d'enseignement et d'apprentissage, les systèmes d'évaluation, la gestion, ainsi que l'administration de l'éducation,
10. Invite les États membres à répondre à l'appel du Directeur général à verser des contributions volontaires au programme/fonds ;
11. Prie le Directeur général de continuer à élaborer le cadre de référence en vue de la présentation de projets pilotes pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation, ainsi que pour la coopération triangulaire (Nord-Sud-Sud), et à identifier des sources appropriées de financement au titre du budget ordinaire et au moyen de fonds extrabudgétaires ;
12. Encourage les États membres à préparer et présenter au Secrétariat de l'UNESCO des projets pilotes dans ce cadre ;

13. Invite le Directeur général à rendre compte au Conseil exécutif, à sa 177^e session, des progrès accomplis.

B) 177 EX/5 : Rapport du Directeur général sur le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures

II. Décision 176 EX/5 (II) :

Coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation

7. Comme le Conseil exécutif l'avait demandé à sa 175^e session, le Directeur général a lancé en mars 2007 un appel aux États membres leur demandant de verser des contributions volontaires en vue de la création d'un fonds à l'appui de la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation. À ce jour, l'Inde a offert un montant de 20 000 dollars des États-Unis, et le Togo et la Guinée ont exprimé l'intention de verser des contributions. L'UNESCO complétera les contributions des États membres par des ressources disponibles au titre du Programme ordinaire afin de permettre la mise en œuvre immédiate de quatre projets pilotes régionaux, identifiés avec ses points de contact dans chacun des bureaux régionaux pour l'éducation et élaborés sur la base des demandes que lui ont adressées des États membres et/ou des recommandations formulées lors de réunions et rencontres de ministres et de hauts responsables de l'éducation.

8. Les projets proposés sont axés sur les domaines prioritaires définis dans la décision 176 EX/5 (II), paragraphe 9, et visent à promouvoir la coopération interrégionale et/ou intrarégionale. Ils feront l'objet d'un examen conjoint avec les représentants du Groupe des 77 et de la Chine et seront mis en œuvre pendant l'exercice biennal en cours. À la lumière de l'évaluation de ces projets, des critères relatifs aux futurs projets et programmes seront élaborés pour le prochain exercice biennal.

9. On compte que les projets pilotes, une fois menés à bonne fin, conféreront une visibilité accrue au Programme/fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation et attireront des contributions supplémentaires d'États membres.

C) 34 C/Résolutions, V Programme et budget pour 2008-2009

Programmes

3 Grand programme I - Éducation¹

La Conférence générale

1. *Autorise* le Directeur général

- (a) à mettre en œuvre, pour le grand programme I, le plan d'action organisé autour des deux priorités sectorielles biennales et des quatre axes d'action suivants, en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins de l'Afrique, l'égalité entre les sexes, les jeunes, les PMA, les PEID ainsi que les groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les populations autochtones, et reflétant les activités prévues dans le cadre des plates-formes intersectorielles correspondantes, en vue de :

Priorité sectorielle biennale 1 : Piloter l'Éducation pour tous (EPT) en assurant la coordination mondiale et fournir une assistance aux États membres pour la réalisation des objectifs de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'éducation sur la base du Plan d'action global

- (i) assurer le leadership mondial de l'EPT, la coordination des priorités du système des Nations Unies dans le domaine de l'éducation et la mise en place de partenariats solides : il s'agira de mobiliser, harmoniser, mettre en adéquation et compléter les valeurs ajoutées spécifiques des partenaires de l'EPT et d'autres parties prenantes à l'échelon mondial afin de maintenir la dynamique et la détermination des efforts destinés à atteindre les objectifs de l'EPT et les OMD qui ont trait à l'éducation, en utilisant la capacité de ralliement des décennies des Nations Unies pour l'alphabétisation et pour l'éducation au service du développement durable, notamment par l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et d'initiatives planifiées, et en

¹ Résolution adoptée sur le rapport de la Commission ED à la 20^e séance plénière, le 1^{er} novembre 2007.

manifestant ce leadership mondial de la coordination par l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre collectives du Plan d'action global par les quatre autres partenaires de l'EPT - le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et la Banque mondiale - par d'autres organisations intergouvernementales, des gouvernements nationaux, des donateurs bilatéraux, des organismes de financement multilatéraux, des organisations de la société civile, des ONG, le secteur privé, etc., et par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud ;

- (ii) mettre en place des cadres et des réseaux mondiaux et nationaux pour le développement des capacités de planification, de suivi et d'évaluation des systèmes éducatifs afin d'assurer la pertinence et la cohérence de l'appui au développement des capacités et du soutien technique fournis par l'UNESCO aux stades successifs de la planification stratégique et de la gestion des systèmes éducatifs - analyse sectorielle/sous-sectorielle, formulation et évaluation des politiques, planification, suivi et évaluation de l'action ; appuyer en outre l'élaboration, par les responsables des politiques, les planificateurs et les praticiens, de politiques et d'approches fondées sur des données factuelles transmises par un centre d'échange d'information avec une plate-forme commune et des communautés d'intérêt pour rassembler, diffuser et distribuer l'information et faciliter l'échange et le partage des connaissances et des informations sur les innovations les plus récentes dans le domaine de l'éducation et les meilleures pratiques en matière de gestion de l'éducation ;

Priorité sectorielle biennale 2 : Favoriser l'alphabétisation et une éducation de qualité pour tous à tous les niveaux et dans le cadre de l'apprentissage formel et non formel tout au long de la vie, l'accent étant mis en particulier sur l'Afrique, l'égalité entre les sexes, les jeunes, les PMA, les PEID ainsi que les groupes sociaux les plus vulnérables y compris les populations autochtones, et l'éducation au service du développement durable

- (iii) promouvoir le dialogue sur les politiques, la recherche et les normes, pour développer les programmes de recherche sur les questions concernant l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie et la qualité de cet apprentissage, et pour faire en sorte que tous les apprenants mènent leurs études à bonne fin ; organiser des plates-formes intellectuelles d'experts sur les résultats de ces recherches et les recommandations de principe à utiliser pour enrichir les dialogues de haut niveau sur les politiques aux échelons mondial, régional, sous-régional et national, où l'UNESCO organisera des consultations avec un large éventail de partenaires, notamment sur les questions en rapport avec l'alphabétisation, la qualité de l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie, l'éducation au service du développement durable et l'éducation des adultes, y compris l'éducation en milieu carcéral ; il s'agira en outre d'aider les pays, sur leur demande, à se doter de cadres juridiques au niveau national et à établir des réseaux pour assurer la mise en œuvre d'instruments normatifs. L'UNESCO travaillera en partenariat avec divers institutions et mécanismes régionaux pour promouvoir le programme de l'EPT, en particulier - en collaboration avec le Département Afrique - la Commission de l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et en tenant compte des résultats des forums des ministres de l'éducation des diverses régions (par exemple, MINEDARAB, COMEDAF, PRELAC, E-9, SEAMEO), et pour mobiliser à cet effet la coopération triangulaire Nord-Sud-Sud ;
- (iv) développer les capacités et fournir un soutien technique à l'appui des efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de Dakar pour améliorer les interventions au niveau des pays en aidant les États membres à élargir l'accès à l'éducation et à faire en sorte que tous les apprenants puissent bénéficier d'une éducation de qualité, en veillant à ce que les actions menées à l'échelon national se fondent sur les besoins des États membres, identifiés à l'aide de processus tels que la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS), qui complètent les plans et stratégies nationaux de développement existants, et pour assurer la pleine coordination et la complémentarité du fonctionnement de l'Organisation, en conformité avec les efforts déployés pour assurer la cohérence au sein des équipes de pays des Nations Unies. L'Organisation centrera ses interventions sur le développement des capacités des États membres de planifier, de suivre et d'évaluer leurs systèmes éducatifs, et sur la fourniture aux États membres d'un soutien technique pour l'analyse et la formulation des politiques aux niveaux sectoriel et/ou sous-sectoriel. Elle aidera aussi les États membres à adopter une approche de l'éducation fondée sur les droits et à répondre aux besoins divers des groupes vulnérables et marginalisés ainsi que des populations

autochtones en élaborant des programmes d'études et des matériels, et en utilisant la langue maternelle comme moyen d'enseignement. Elle veillera à ce que des matières et des questions interdisciplinaires comme la culture de la paix, la citoyenneté, le dialogue interculturel et les valeurs démocratiques, le développement durable, la science et la technologie et les arts soient prises en compte dans le soutien technique et les avis fournis pour le développement des systèmes éducatifs, des programmes d'études, des matériels d'enseignement ainsi que dans les programmes de formation initiale et en cours d'emploi des enseignants, l'accent étant mis sur la priorité globale qu'est l'égalité entre les sexes et sur la jeunesse ;

- (v) concentrer les efforts sur des sous-secteurs clés dans lesquels l'UNESCO possède un avantage comparatif, comme l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et l'enseignement supérieur, en continuant d'élaborer des politiques en vue de réformer, de renforcer et d'élargir l'accès à l'EFTP et à un enseignement supérieur de qualité pour tous, la formation des enseignants, l'alphabétisation et l'éducation relative au VIH et au sida demeurant - par l'intermédiaire de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA), de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et de l'Initiative mondiale sur le VIH/sida et l'éducation (EDUSIDA) - des priorités essentielles de l'EPT ;
 - (vi) promouvoir le leadership mondial de l'UNESCO et son rôle dans la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable (EDD), et renforcer les efforts de l'Organisation en mettant des outils et des programmes pour l'EDD à la disposition des principaux partenaires, en encourageant les activités régionales et nationales et en rappelant le rôle essentiel que joue l'éducation dans la réalisation du développement durable ;
 - (vii) encourager la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire Nord-Sud-Sud en appuyant la mise en œuvre de toutes les activités relevant du grand programme I, y compris les conférences régionales et internationales pertinentes ;
 - (viii) faciliter, dans le cadre d'une plate-forme intersectorielle, le dialogue sur les politiques et le renforcement des capacités pour aider les États membres à formuler des stratégies et plans de recherche nationaux dans le domaine de l'enseignement supérieur et à les intégrer en tant que de besoin dans la programmation commune par pays des Nations Unies ;
 - (ix) instaurer une coopération régulière et systématique avec l'Université des Nations Unies pour réaliser ses objectifs de programme ;
- (b) à allouer à cette fin un montant de 50 761 900 dollars pour les coûts d'activité et de 57 706 400 dollars pour les coûts de personnel² ;

2. *Prie* le Directeur général

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution, dans toute la mesure possible au moyen de plates-formes intersectorielles ;
- (b) de faire rapport dans les documents statutaires sur la réalisation des résultats escomptés ci-après, en incluant des informations sur l'utilisation efficiente des ressources humaines et financières, s'agissant en particulier des voyages, des publications et des services contractuels, pour chacun des résultats escomptés, selon les principes de transparence, d'efficacité et de rationalisation :

Axe d'action 1 : Leadership mondial de l'EPT, coordination des priorités du système des Nations Unies en matière d'éducation et mise en place de partenariats solides

- Mise en œuvre du Plan d'action global pour l'EPT
- Poursuite de partenariats coordonnés, harmonisés et efficaces dans le cadre du Plan d'action global pour l'EPT en vue d'un engagement politique renforcé aux niveaux mondial, régional et national en faveur du programme de l'EPT
- Nombre significatif de pays ayant des politiques et des plans d'éducation nationaux qui traduisent un engagement politique fort en faveur de l'EPT et font de l'alphabétisation une priorité de leur plan national
- Augmentation sensible des ressources financières disponibles ou annoncées pour l'éducation par les autorités nationales et les partenaires de l'EPT
- Intensification de la coopération et des échanges Sud-Sud et Nord-Sud en ce qui concerne les bonnes pratiques dans le domaine de l'EPT, et renforcement des réseaux éducatifs des pays en développement

² Ces montants comprennent les crédits alloués aux Instituts de l'UNESCO pour l'éducation (catégorie 1).

Axe d'action 2 : Établissement d'un cadre et de réseaux mondiaux pour le développement des capacités de planification et de gestion des systèmes éducatifs

- Proposition et mise en commun avec les parties prenantes de l'EPT et les partenaires du développement d'approches conjointes du renforcement des capacités en matière de formulation et de planification des politiques éducatives ainsi que de suivi et d'évaluation des systèmes éducatifs
- Fourniture aux États membres de compétences, de méthodologies techniques et d'instruments pratiques, et identification des meilleures pratiques et des innovations en matière de formulation et de planification des politiques éducatives ainsi que de suivi et d'évaluation des systèmes éducatifs à l'aide de réseaux et de communautés de pratiques
- Renforcement des capacités nationales dans le domaine de la planification et de la gestion de l'éducation
- Détermination documentée des capacités nécessaires et des contraintes en matière de planification et de gestion de l'éducation
- Information des parties prenantes de l'éducation concernant les faits nouveaux importants intervenus dans le domaine de la planification et de la gestion de l'éducation

Axe d'action 3 : Promotion du dialogue sur les politiques, de la recherche et des normes

- Publication d'un rapport mondial de suivi et diffusion de rapports nationaux et régionaux
- Accès des principales parties prenantes et du grand public aux derniers résultats de la recherche, aux orientations et innovations les plus récentes ainsi qu'aux meilleures pratiques dans le domaine de l'éducation, y compris l'utilisation des technologies dans l'éducation
- Information des plates-formes mondiales, régionales, sous-régionales et nationales d'élaboration des politiques (réunions, conférences et forums), à l'aide de données issues de la recherche et concernant des thèmes identifiés comme prioritaires et les processus liés à la qualité
- Renforcement des capacités des États membres d'analyser et de suivre les acquis de l'apprentissage par le biais de réseaux régionaux
- Examen, promotion et suivi efficaces des instruments normatifs dans le domaine de l'éducation
- Formulation de politiques nationales de l'éducation en liaison avec les stratégies concernant les applications des TIC
- Renforcement et intensification, dans le cadre de CONFINTEA VI, de l'engagement en faveur de l'éducation des adultes, de la visibilité de celle-ci et du soutien politique et financier qui lui est apporté
- Intensification et élargissement du dialogue international sur les politiques éducatives dans le cadre de la Conférence internationale de l'éducation
- Renforcement des recherches sur le recrutement, la formation, la rétention et le bien-être des enseignants dans un certain nombre de pays de l'Afrique subsaharienne, l'accent étant mis sur les pays participant à l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA)
- Accès des États membres de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à une information, des connaissances et des données statistiques de qualité sur les orientations et les meilleures pratiques de l'enseignement supérieur
- Amélioration des capacités de gestion des systèmes universitaires de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes par la mise au point et l'institutionnalisation de pratiques et de mécanismes d'évaluation et d'accréditation

Axe d'action 4 : Développement des capacités et soutien technique à l'appui des efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de Dakar

- Développement des capacités des États membres en matière de formulation des politiques, de planification, de gestion, de suivi et d'évaluation des systèmes éducatifs, tant formels que non formels, ainsi que de réforme et de revitalisation de sous-secteurs déterminants comme l'enseignement secondaire, l'enseignement technique et professionnel, la formation pédagogique, l'éducation en milieu carcéral et l'enseignement supérieur
- Renforcement des capacités de formation des enseignants dans toutes les régions qui en ont besoin

- Renforcement et intensification, dans le cadre des six conférences régionales sur l'alphabétisation, de l'engagement en faveur de l'alphabétisation, de la visibilité de celle-ci et de l'appui politique et financier qui lui est apporté, en particulier dans les pays bénéficiant de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE)
- À la demande des États membres, examen, révision et élaboration de politiques, pratiques et plans nationaux en vue d'améliorer la qualité et la viabilité de l'éducation formelle et non formelle à tous les niveaux pour assurer l'apprentissage tout au long de la vie
- Coopération régulière et systématique avec l'Université des Nations Unies
- Intégration dans les exercices de programmation commune par pays des Nations Unies d'un dialogue sur les politiques et du renforcement des capacités pour formuler des stratégies et des plans nationaux et régionaux de recherche dans le domaine de l'enseignement supérieur
- À la demande des États membres, examen, révision et élaboration de politiques, pratiques et plans nationaux d'alphabétisation, de développement des compétences de la vie courante, de formation des maîtres et d'éducation sur le VIH et le sida en appliquant au niveau des pays le cadre des trois grandes initiatives de l'EPT : l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) et l'Initiative mondiale sur le VIH/sida et l'éducation (EDUSIDA)
- Amélioration de la qualité des matériels d'enseignement et d'apprentissage pour la formation des maîtres, l'éducation à la paix, à la citoyenneté et aux valeurs démocratiques, l'éducation au service du développement durable, l'enseignement scientifique et technologique, l'éducation artistique, la philosophie ainsi que l'intégration de l'égalité entre les sexes, la prévention du VIH et l'utilisation des TIC
- Renforcement à l'échelle mondiale du Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (RéSEAU), réseau efficacement coordonné et ressource indispensable pour garantir une éducation de qualité
- Renforcement des capacités des États membres dans les domaines de la planification et de la gestion de l'éducation ainsi que de la mobilisation de fonds à l'appui des priorités nationales grâce à une harmonisation entre partenaires de l'EPT
- Accroissement des capacités de formulation de politiques et d'exécution de programmes d'alphabétisation dans les États membres, en particulier dans les pays participant à l'Initiative LIFE
- Renforcement des capacités des ministères de l'éducation et des établissements de formation des enseignants dans un certain nombre de pays de l'Afrique subsaharienne

Répondre aux besoins de l'Afrique

- Obtention de résultats satisfaisants dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) en vue d'améliorer l'accès, la rétention, les résultats et la progression à tous les niveaux de l'éducation, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur
- Accélération des progrès dans la voie de l'EPT et renforcement des capacités, notamment en relevant les défis de l'alphabétisation (Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE)), de la formation des enseignants (Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA)) et de l'éducation face au VIH et au sida (Initiative mondiale sur le VIH/sida et l'éducation (EDUSIDA))
- Révision des programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels, élaboration et mise en œuvre de programmes scientifiques dans les États membres par le biais d'activités intersectorielles et du réseau de centres UNEVOC en Afrique
- Développement de l'utilisation des TIC dans l'éducation pour atteindre les objectifs de l'EPT et améliorer la qualité, et ouverture à tous de l'accès aux programmes d'enseignement post-élémentaire
- Conseils sur la politique à suivre pour créer des systèmes nationaux et régionaux de recherche, en particulier par un soutien à des centres d'excellence déterminés en vue d'améliorer la qualité des programmes d'enseignement supérieur et par l'élaboration d'un cadre de qualification pour l'assurance qualité.